



Communiqué intersyndical CGT – FSU – Solidaires – Unef – UNL

« Séparatisme » : nous refusons une loi de stigmatisation, de division et une nouvelle attaque des principes de laïcité

Le ministère de l'intérieur, celui de la citoyenneté et l'Elysée ont annoncé préparer une loi sur le « séparatisme » présentée à l'automne pour un vote devant intervenir au début de l'année 2021.

Nos organisations souhaitent ici le dire ensemble et avec force : nous ne laisserons pas ainsi diviser, fracturer la société française et plus particulièrement les classes populaires par une nouvelle campagne islamophobe de stigmatisation des populations musulmanes ou perçues comme telles qui sont systématiquement visées dans les propos des ministres et au plus haut sommet de l'État.

Personne n'est dupe : ce sont nos concitoyennes et concitoyens de confession musulmane qui sont visés par ce projet de loi. Les exemples donnés dans les médias se réfèrent systématiquement à l'Islam, aux musulmanes et aux musulmans.

Ce projet de loi vise à désigner un « ennemi intérieur ».

Si l'on en croit les propos du ministre de l'intérieur il s'agit même de contrôler l'expression du dogme. Si des expressions religieuses contreviennent au droit, l'État dispose déjà du dispositif législatif pour agir mais il n'a pas à se mêler du dogme d'aucune religion.

Hérité du racisme colonial, ce projet est une nouvelle expression d'un débat public saturé de fantasmes xénophobes : l'usage du mot « ensauvagement » répété à l'envie par le ministre de l'intérieur, la monstrueuse mise en scène raciste de la députée Danièle Obono dans *Valeurs actuelles*, la « plaisanterie » d'un ancien président de la République assimilant « singe » et personnes noires, les humiliations publiques répétées de femmes qui portent le foulard... tout cela n'est pas le domaine réservé de l'extrême droite.

Récemment encore, des élu·es ont exprimé, à l'égard d'une syndicaliste étudiante de l'UNEF, des exigences qui outrepassaient les obligations légales et mettaient en cause des droits reconnus par le principe laïc de liberté des convictions religieuses.

En effet, la laïcité a pour objectif principal de garantir les libertés et l'égalité.

Si l'État se doit d'être neutre et laïc, c'est justement pour permettre à la citoyenne ou le citoyen de pouvoir être libre d'exprimer ses idées à partir du moment où cette expression n'empiète pas sur la liberté d'autrui. Les principes laïques ne doivent pas être dévoyés ni être appliqués à géométrie variable. Dupes d'aucune offensive réactionnaire, nos organisations rappellent leur attachement à la laïcité qui permet l'exercice réel de la liberté d'opinion, d'expression et de conscience. Cela impose d'investir massivement dans des services publics.

Modifier la loi de 1905, comme le projette l'exécutif avec sa loi sur le prétendu « séparatisme » risque de détruire cet équilibre et de renforcer l'instrumentalisation de la laïcité.

Nos organisations prendront leurs responsabilités, continueront de se mobiliser pour l'égalité des droits et seront attentives aux initiatives unitaires prises dans le cadre de l'examen de ce projet de loi.

Elles appellent toute la population à refuser ces divisions, à se battre ensemble contre tous les racismes, à faire face ensemble pour exiger et construire des réponses aux urgences sociales.

Le 25 septembre 2020